

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 16 mars 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1826

**Création de poste :
Recrutement d'un agent
en CDD de 6 mois en
remplacement temporaire
pour la mission « Zones
d'activités durables »**

4 Membres (avec voix délibérative) présents : Anne Claudius-Petit (CR), Béatrice Aliphath (CR), Jean-François Luc (CR), François Cavallier (CD 83)

2 Pouvoirs : Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Béatrice Aliphath (CR), Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Anne Claudius-Petit

4 Membres (avec voix délibérative) excusés : Richard Miron (CR), Christian Mounier (CD 84), Didier Réault (CD 13), Philippe Armengol (CA Grand Avignon)

Participaient également (non votants) : Béatrice Orelle, Blanche De La Cruz (CD13), Carole Toutain (CD84), Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Valérie Raimondino (CR), Pacale Mazzocchi (Paierie), Eric Hansen (OFB), Cécile Chery (ADEME), Philippe Pierron (AdE), Richard Chemla représenté par Aurélie Dubreuil, Aurore Asso (NCA), Géraldine Biau, Perrine Prigent (DREAL), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Aurélie Ruffinatti, Sylvie Toubas, Christel Desiderio (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 6 sur 10
Quorum atteint**

Vu La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1-1 ;

Considérant L'organisation mise en place en interne à l'ARPE-ARB afin d'assurer pendant 6 mois (du 15 mars au 15 septembre 2021) l'intérim de la direction générale :

- la directrice « Transition Ecologique des Territoires » assurant la fonction de direction générale par intérim sur cette période de 6 mois
- la chargée de mission « Zones d'activités durables » assurant par intérim sur la même période la fonction de directrice « Transition Ecologique des Territoires » ;

Considérant Que l'ARPE-ARB propose de faire appel à un recrutement temporaire (CDD occasionnel de 6 mois) en remplacement afin d'assurer la continuité de la mission « Zones d'activités durables » qui comprend notamment l'animation du label Parc +, mission soutenue et financée par la Région, l'ADEME, la DREAL, l'Agence de l'eau et le Département du Vaucluse ;

Ouï L'exposé de la Présidente ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à :
 - o engager les démarches nécessaires au recrutement d'un agent contractuel temporaire à temps plein sur un poste de chargé de mission « Zones d'activités durables » pendant la durée de l'intérim de la chargée de mission en poste sur cette mission, au grade d'ingénieur territorial (catégorie A) et rémunéré aux indices suivants IB444/IM390.
 - o ouvrir au budget de l'ARPE-ARB les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet emploi.

Fait et délibéré à Marseille, le 16 mars 2021

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

